AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1484
FR0000127771-FS0476

11 mai 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 mai 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mai 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 mai 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 64 920 480 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	7 227 904	0,61	7 227 904	0,57
Détention (par assimilation)	57 692 576	4,87	57 692 576	4,57
Total Société Générale	**64 920 480**	**5,48**	**64 920 480**	**5,14**

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

 Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 55 387 560 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - une position acheteuse sur 13 *calls* listés à dénouement physique portant sur 2 075 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 19 juin 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 28 € ;

 - une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 132 556 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;

 - une position acheteuse sur 7 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 1 657 104 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 septembre 2020 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 24,83 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 185 514 861 actions représentant 1 262 551 105 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 10 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 1 522 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment à des échéances comprises entre le 19 juin 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223¬14 V du règlement général, 2 305 016 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 765 933 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'aux 1er juin 2023 et 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 24 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 534 112 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 18 mai 2020 au prix unitaire par action de 19,58 € ;

- une position acheteuse sur 6 certificats à dénouement en espèces et portant sur 4 242 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 mai 2020 et le 19 mars 2021 à des prix unitaires par action compris entre 22,00 € et 25,50 € ;

- une position acheteuse sur 1 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 258 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 12 mai 2020 au prix unitaire par action de 21,80 € ; et

- une position vendeuse sur 11 *puts* warrants listés à dénouement en espèces portant sur 471 actions VIVENDI, exerçables entre le 18 septembre 2020 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 14 € et 25,67 €.